

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Master 1ère année

*MATHÉMATIQUES & APPLICATIONS
INGÉNIERIE MATHÉMATIQUE & DATA
SCIENCE*

Année 2024 - 2025



Sommaire

Table des matières

1.	L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2.	Le campus.....	4
2.1.	Le plan	4
2.2.	Localisation des salles d'enseignement.....	5
3.	Scolarité.....	6
3.1.	Service de scolarité.....	6
3.2.	Inscriptions.....	6
3.3.	Validation d'U.E.....	7
3.4.	Boîte mail UHA.....	7
3.5.	Le calendrier universitaire	8
3.6.	Les emplois du temps	9
3.7.	L'accueil des personnes en situation de handicap.....	10
3.8.	Les sportifs de haut niveau	11
3.9.	Les étudiants salariés	11
3.10.	Les étudiants boursiers.....	12
3.11.	Etudiants Campus France	13
3.12.	Lexique des abréviations universitaires	13
4.	Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	14
5.	Informations importantes.....	14
5.1.	Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)	15
5.2.	Examens :	15
5.3.	Coordonnées utiles :	16

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Secrétariat de direction : Mme Sabah AMATRUDA (tel. 03 89 33 62 00)

2. Le campus

2.1. Le plan



FST n°18
Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F. Lumière Bâtiment K	<u>Amphithéâtres :</u> ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger) <u>Salles de COURS ou TD :</u> ILL_K_001 à 006 ILL_K_100 à 108 ILL_K_201 à 203 <u>Salles TP :</u> ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA <u>Salles informatique :</u> ILL_K_110 ETUDIANTS (info en libre service-24 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO	rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage rez de chaussée 1^{er} étage 2^{ème} étage 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage
FST 6 rue F. Lumière Bâtiment F	ILL_F_1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	<u>Salles informatique :</u> ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)	2 ^{ème} étage

3. Sclolarité

3.1. Service de sclolarité

Responsable pédagogique de la 1ère année de Master IMDS :

M. Abdenacer MAKHLOUF - abdenacer.makhlouf@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la sclolarité Master IMDS :

Mme Solène MOUNIS - solene.mounis@uha.fr - 03 89 33 62 10

Horaires : de 9h à 13h les lundis, mardis et jeudis ; 9h-12h30 et 13h30-16h45 les mercredis.

Mme MOUNIS est votre personne référente en Master 1 IMDS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre sclolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le

site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives, ... Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2024** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de sclolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Frais annexes :

Diplôme	Montant	Justification des frais annexes
Master (hors ST2AE)	40 euros	Salle info en libre accès jusqu'à 20 heures donnant accès aux logiciels sous licence en libre service et à une imprimante avec un quota de 350 impressions
	15 euros	Salle info en libre accès jusqu'à 20 heures donnant accès aux logiciels sous licence en libre service

Les frais annexes sont à régler directement à la sclolarité centrale (Maison de l'étudiant)

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone, ...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du master 1 IMDS dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 30 septembre 2024**.

3.4. Boîte mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boîte mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boîte mail UHA tous les jours.**

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025
Master 1ère année I. M. D. S.

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 J		1 D		1 M		1 V	Toussaint	1 D		1 M	Jour de l'an
2 V		2 L		2 M		2 S		2 L		2 J	
3 S		3 M		3 J		3 D		3 M		3 V	Vacances
4 D		4 M		4 V		4 L		4 M		4 S	de Noël
5 L		5 J		5 S		5 M		5 J		5 D	
6 M		6 V		6 D		6 M		6 V		6 L	Fermeture
7 M		7 S		7 L		7 J		7 S		7 M	bâtimentaire
8 J		8 D		8 M		8 V		8 D		8 M	CM/TP/TP
9 V		9 L		9 M		9 S		9 L		9 J	possibles hors
10 S		10 M	Rentrée 10h00	10 J		10 D		10 M		10 V	bâtiments FST
11 D		11 M		11 V		11 L	Armistice 1918	11 M		11 S	
12 L		12 J		12 S		12 M		12 J		12 D	
13 M		13 V		13 D		13 M		13 V		13 L	
14 M		14 S		14 L		14 J		14 S		14 M	
15 J		15 D		15 M		15 V		15 D		15 M	
16 V		16 L		16 M		16 S		16 L		16 J	
17 S		17 M		17 J		17 D		17 M		17 V	Fin Sem1
18 D		18 M		18 V		18 L		18 M		18 S	
19 L		19 J		19 S		19 M		19 J		19 D	
20 M		20 V		20 D		20 M		20 V		20 L	Début Sem2
21 M		21 S		21 L		21 J		21 S		21 M	
22 J		22 D		22 M		22 V		22 D		22 M	
23 V		23 L		23 M		23 S		23 L		23 J	
24 S		24 M		24 J		24 D		24 M		24 V	
25 D		25 M		25 V		25 L		25 M		25 S	
26 L		26 J		26 S		26 M		26 J	Vacances	26 D	
27 M		27 V		27 D		27 M		27 V	de Noël	27 L	
28 M		28 S		28 L	Vacances	28 J		28 S		28 M	
29 J		29 D		29 M	d'automne	29 V		29 D		29 M	
30 V		30 L		30 M		30 S		30 L		30 J	
31 S				31 J				31 M		31 V	
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 S		1 S		1 M		1 J	Fête du travail	1 D		1 M	
2 D		2 D		2 M		2 V	Pont si possible	2 L		2 M	
3 L		3 L		3 J		3 S		3 M	Jury Sem2 Sess1	3 J	
4 M		4 M		4 V		4 D		4 M	+ diplôme	4 V	
5 M		5 M		5 S		5 L		5 J		5 S	
6 J		6 J		6 D		6 M		6 V		6 D	
7 V		7 V		7 L		7 M		7 S		7 L	
8 S		8 S		8 M		8 J	Armistice 1945	8 D	Pentecôte	8 M	
9 D		9 D		9 M		9 V	Pont si possible	9 L	L. Pentecôte	9 M	
10 L		10 L		10 J		10 S		10 M		10 J	
11 M		11 M		11 V		11 D		11 M		11 V	
12 M		12 M		12 S		12 L		12 J		12 S	
13 J		13 J		13 D		13 M		13 V		13 D	
14 V	Jury Sem1 Sess1	14 V		14 L		14 M		14 S		14 L	Fête nationale
15 S		15 S		15 M	Vacances	15 J		15 D		15 M	
16 D		16 D		16 M	de printemps	16 V		16 L		16 M	
17 L		17 L		17 J		17 S		17 M	Examens	17 J	
18 M	Vacances	18 M		18 V	Vendredi Saint	18 D		18 M	Session 2	18 V	
19 M	d'hiver	19 M		19 S		19 L		19 J	Sem1 + Sem2	19 S	
20 J		20 J		20 D	Pâques	20 M		20 V		20 D	
21 V		21 V		21 L	L. de Pâques	21 M		21 S		21 L	
22 S		22 S		22 M		22 J		22 D		22 M	
23 D		23 D		23 M		23 V		23 L		23 M	
24 L		24 L		24 J		24 S		24 M		24 J	
25 M		25 M		25 V		25 D		25 M		25 V	
26 M		26 M		26 S		26 L		26 J		26 S	
27 J		27 J	DUATHLON	27 D		27 M		27 V	Jury S1/S2 Sess2	27 D	
28 V		28 V		28 L		28 M	Fin Sem2	28 S	+ diplôme	28 L	
		29 S		29 M		29 J	Ascension	29 D		29 M	
		30 D		30 M		30 V	Pont si possible	30 L		30 M	
		31 L				31 S				31 J	

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.

Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "MASTER 1". Cliquer sur votre filière :

	Lundi 11/09/2023	Mardi 12/09/2023	Mercredi 13/09/2023	Jeudi 14/09/2023	Vendredi 15/09/2023
07:00					
07:30					
08:00					
08:30					
09:00		Analyse Numérique Matricielle CM ILL_K_201 M1 MATHÉMATIQUES ANOCIC Sybira	Probabilités TD ILL_K_202 M1 MATHÉMATIQUES BELHACHMI Zakaria	Analyse Numérique Matricielle CM ILL_K_205 M1 MATHÉMATIQUES ANOCIC Sybira	
09:30					
10:00	Réunion de rentrée M1 IMDS ILL_K_103 M1 MATHÉMATIQUES MAKHLOUF Abdelmacer				
10:30		Analyse Appliquée CM ILL_K_201 M1 MATHÉMATIQUES AKESBI Samir	Théorie des Matrices CM ILL_K_AMP1 A M1 MATHÉMATIQUES MAKHLOUF Abdelmacer	ANGLAIS (SI) GR 3 TD ILL_K_108 M1 MATHÉMATIQUES RAHIMI Veronique	CSI TD GR2 TD ILL_K_AMP1 A L3 INFO M1 MATHÉMATIQUES ADAM Bruno
11:00					
11:30					
12:00					
12:30					
13:00					
13:30					
14:00	CONCEPTION DE SYSTEMES D'INFORMATIONS CM ILL_K_AMP1 A L3 INFO L3 MAGE M1 MATHÉMATIQUES ADAM Bruno	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJETS CM ILL_K_AMP1 TAGLANG L3 INFO L3 MAGE M1 MATHÉMATIQUES RUVIERE Stephane			Analyse Appliquée TD ILL_K_202 M1 MATHÉMATIQUES AKESBI Samir
14:30					
15:00					
15:30					
16:00					
16:30	Théorie des Matrices CM ILL_K_201 M1 MATHÉMATIQUES MAKHLOUF Abdelmacer	Probabilités CM ILL_K_105 M1 MATHÉMATIQUES BELHACHMI Zakaria			
17:00					
17:30					
18:00					
18:30					
19:00					

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : **Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)**

1, rue Alfred Werner - 68093 Mulhouse Cedex

Tél : 03 89 33 62 17

Mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales, ...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture, ...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPS), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps@uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de versement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard 5 jours ouvrés après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner - 68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

Téléphone : 03 89 33 64 47

Mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

Dans le cadre du renforcement de notre structure d'accueil et pour vous assurer une meilleure intégration pédagogique, sociale et culturelle, nous mettons à votre disposition des référents-étudiants qui sont prêts à répondre à vos questions et assurer votre accompagnement en amont et à votre arrivée à l'UHA, voici leurs coordonnées :

- amine.agountaf@uha.fr
- micaeli-louise.da-silva-moreira@uha.fr

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la FST :

<https://www.fst.uha.fr/index.php/international/>

3.12. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi.

UE : Unité d'Enseignement

BCC : Bloc de connaissances et compétences

Ressources et SAC : Remplacent les ECUE, éléments constitutifs de l'UE

Coef : Coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre

M3C : Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences

Contrôle TD : Epreuves effectuées lors des travaux dirigés (TD) en groupe

CI : Heures de cours intégrés

CM : Cours magistral

TP : Travaux pratiques

4. Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences – M3C

Mention	Mathématiques et Applications
---------	-------------------------------

Parcours	Ingénierie Mathématique & Data Science (IMDS)
----------	---

		Ressources et SAC								Projet							Mutualisation
BCC détaillé	Code UE/ECUE	Intitulé	CI	CM	TD	TP	Projet (encadrement)	Total Volume horaire enseignement	Nb heures autonome étudiant	Coefficient	Coef UE (idem ECTS en L, 1 à 2 en LP)	ECTS	type de contrôle	type de contrôle pour étudiants dispensés d'assiduité	type de contrôle en seconde session		
Semestre 7																	
A4MUOUN7 BCC1/UE1 Utiliser les outils numériques et programmer	A4MPPYT7	Python et Programmation orientée objet		16	16			32		4		11	11	Contrôle intermédiaire 2h, Contrôle final 2h	Contrôle final, écrit 2h	Ecrit 1h30	
	A4MPBDD7	Bases de données		10	10			20		3				2 Contrôles TD et final	Ecrit 2h	Ecrit 1h30	
	A4MPANM7	Analyse numérique matricielle		14	24			38		4				Contrôle intermédiaire 2h, Contrôle final 2h, Contrôle TP	Contrôle final, écrit 2h, Contrôle TP	Ecrit 1h30, Report note TP session1	
A4MUPCM7 BCC2/UE2 Résoudre des problèmes complexes grâce à l'ingénierie mathématique	A4MPANA7	Analyse appliquée		14	14			28		4		12	12	Contrôle intermédiaire 2h, Contrôle final 2h	Contrôle final, écrit 2h	Ecrit 1h30	
	A4MPTHE7	Théorie des matrices		14	12			26		3				Contrôle intermédiaire 2h, Contrôle final 2h	Contrôle final, écrit 2h	Ecrit 1h30	
	A4MPPLD7	Programmation linéaire et dynamique		16	16			32		5				Contrôle intermédiaire 2h, Contrôle final 2h	Contrôle final, écrit 2h	Ecrit 1h30	
A4MUPRB7 BCC3/UE3 Analyser des données et les exploiter	A4MUPRB7	Probabilités		18	18			36			4	4	Contrôle intermédiaire 2h, Contrôle final 2h	Contrôle final, écrit 2h	Ecrit 1h30		
A4MUANG7 BCC4/UE4 Communiquer à l'oral et à l'écrit dans un environnement professionnel	A4MUANG7	Anglais			20			20			3	3	Contrôles de TD (au moins 2)	Contrôle final, écrit 2h	Ecrit 1h30	Master Informatique mobile et Miage	

		Ressources et SAC								Projet					Mutualisation	
BCC détaillé	Code UE/ECUE	Intitulé	CI	CM	TD	TP	Projet (encadrement)	Total Volum e horair e ensei gnant	Nb heures autono mie étudiant	Coefficient	Coef UE (idem ECTS en L, 1 à 2 en LP)	ECTS	type de contrôle	type de contrôle pour étudiants dispensés d'assiduité		type de contrôle en seconde session
Semestre 8																
A4MUOUN8 BCC1/UE1 Utiliser les outils numériques et programmer	A4MPLO8	Logiciel R	20	0	0	0		20		2	10	10	Contrôle TP	Contrôle TP	Report note session1	
	A4MPAS8	Administration des systèmes de réseaux		4	4	4		12		1			Note projet	Note projet	Report note session1	
	A4MPSQL8	Bases de données NoSQL		10	10			20		2			Contrôle intermédiaire, écrit 1h30 Contrôle final sur machine 2h	Contôle final sur machine	Ecrit 1h30	Master Informatique mobile et Miage
	A4MPSID8	Systèmes d'information décisionnels		16	12			28		3			Contrôles de TD (au moins 2 évaluations)	Contrôle final, écrit 2h	Ecrit 1h30	Master Informatique mobile et Miage
	A4MPBDD8	Base de données et représentation		10	6			16		2			Deux rendus numériques	Deux rendus numériques	Report note session 1	Master Histoire, Civilisations et Patrimoine parcours SHIMEN
A4MUPCM8 BCC2/UE2 Résoudre des problèmes complexes grâce à l'ingénierie mathématique	A4MPEFA8	Méthode des éléments finis et applications		14	14			28		1	8	8	Contrôle intermédiaire 2h, Contrôle final 2h	Contrôle final, écrit 2h	Ecrit 2h	
	A4MPOP8	Optimisation fonctionnelle		14	14			28		1			Contrôle intermédiaire 2h, Contrôle final 2h	Contrôle final, écrit 2h	Ecrit 2h	
A4MUSTA8 BCC3/UE3 Analyser des données et les exploiter	A4MUSTA8	Statistiques		20	20			40			6	6	Contrôle intermédiaire 2h, Contrôle final 2h	Contrôle final, écrit 2h	Ecrit 2h	
A4MUANG8 BCC4/UE4 Communiquer à l'oral et à l'écrit dans un environnement	A4MUANG8	Anglais			20			20			3	3	Contrôles de TD (au moins 2 évaluations)	Contrôle final, écrit 2h	Ecrit 1h30	Master Informatique mobile et Miage
A4MUPRJ8 BCC5/UE5 S'intégrer dans une organisation	A4MUPRJ8	Projet 1					1	1	50		3	3	Rapport et présentation oral	Rapport et présentation oral	Report note session 1	

5. Informations importantes

5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.2. Examens :

Les calculatrices scientifiques sont interdites lors des examens.

Chaque étudiant doit être en possession de sa propre calculatrice de type « collègue ».

Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

TP: ATTENTION : Toutes les heures de TP sont des examens finaux.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.3. Coordonnées utiles :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé ([SUMPPS](#)) :

Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 64 46

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 62 18

E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation

Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg

1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex

Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)

E-mail : sio@uha.fr

Ouverture :

les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,

le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue

Service d'Information et d'Orientation

E-mail : noel.pelletier@uha.fr

Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)

Cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et harcèlement

Si vous êtes témoin ou victime de violences sexistes et sexuelles, et harcèlement, faites un signalement via l'adresse mail : signalement.violences@uha.fr